



JE —
COURS
QC



POLITIQUE D'INSCRIPTION

1.1. Remboursement

Les inscriptions sont non-remboursables, sauf dans les situations spécifiquement prévues à la présente politique d'inscription. Si un participant n'est plus en mesure de participer à l'événement, il a la possibilité de demander le transfert de sa participation (moyennant des frais administratifs de transfert de 18,00\$ facturé au nouveau participant), sous réserve des disponibilités au moment de la demande de transfert. Une date limite de transfert peut être applicable (voir à cet effet la section sur les changements et les transferts ci-dessous).

1.2. Erreur lors de l'inscription

Si un participant a commis une erreur lors de son inscription, par exemple en s'inscrivant à la mauvaise distance, il a la possibilité de demander un transfert de sa participation (moyennant des frais administratifs de changement ou de transfert de 18,00\$; voir à cet effet la section sur les changements et les transferts ci-dessous), sous réserve des disponibilités au moment de la demande de changement ou de transfert. Une date limite de changement ou de transfert peut être applicable (voir à cet effet la section sur les changements et les transferts ci-dessous).

1.3. Annulation/report d'un événement

En cas d'annulation d'un événement à la suite de la décision de l'organisateur, tous les participants seront remboursés du plein montant payé au moment de l'inscription. En cas de report d'un événement à la suite de la décision de l'organisateur, les participants pourront choisir entre un remboursement complet ou le report de leur inscription à la nouvelle date prévue de l'événement (sous réserve des disponibilités au moment de la demande de report).

1.4. Changement et transfert

1.4.1 Changement d'épreuve

Nous acceptons que les participants inscrits procèdent à un changement d'épreuve jusqu'à la date limite indiquée sur le site internet www.jecoursqc.com (laquelle date pourra être modifiée sans préavis), sous réserve des disponibilités au moment de la demande de changement. Pour toute demande de changement d'épreuve et lorsqu'applicable, le participant doit payer la différence de frais entre les deux épreuves selon le tarif en vigueur au moment du changement (moins les taxes et les frais de traitement applicables indiqués au moment du changement), en plus des frais administratifs de changement d'épreuve de 18,00\$ tel qu'indiqué au moment du changement. Si un participant décide de changer pour une épreuve dont le montant payable à l'inscription est inférieur au tarif initialement payé, la différence des frais d'inscription ne lui sera pas remboursée. Des frais administratifs de changement d'épreuve de 18,00\$ seront néanmoins applicables, tel qu'indiqué au moment du changement.

Si une personne désire faire un changement d'épreuve après la date limite de changement d'épreuve, il lui sera uniquement possible de le faire sur place à la remise des dossards selon l'horaire disponible sur le site internet www.jecoursqc.com, sous réserve de la disponibilité et de l'acceptation de l'organisateur. Il ne sera pas possible de réserver un dossard à une personne spécifique après la date de changement d'épreuve. Il n'est pas possible de transférer son inscription à l'année suivante.



1.4.2 Changement d'événement

Il n'est pas possible de faire un changement entre deux événements une fois l'inscription complétée. Si un participant ne peut plus participer à un événement, il pourra choisir de transférer son inscription à une autre personne, sous réserve de la disponibilité et de l'acceptation de l'organisateur. Il n'est pas possible de transférer son inscription à l'année suivante.

1.4.3 Transfert d'inscription

Nous acceptons les transferts d'inscriptions jusqu'à la date limite des changements et transferts indiquée sur le site internet www.jecoursqc.com, sous réserve des disponibilités au moment de la demande de transfert. Si une épreuve affiche complet sur la plateforme de réservation, le participant n'aura plus la possibilité de transférer son inscription et les transferts de participants se feront uniquement sur place lors des remises de dossards selon l'horaire disponible sur le site internet www.jecoursqc.com, sous réserve de la disponibilité et de l'acceptation de l'organisateur.

Si une personne désire faire un transfert d'inscription lors de la remise de dossards, elle devra présenter une preuve écrite (imprimé ou numérique) qui l'autorise à prendre l'inscription de la personne autorisant le transfert.

Pour toute demande de transfert d'inscription, des frais administratifs de transfert de 18,00\$ seront facturés au nouveau participant. Il n'est pas possible de faire conjointement un changement d'épreuve et un changement de participant en une seule transaction. Si une personne qui reçoit une inscription désire également changer d'épreuve, elle devra le faire en une seconde transaction (moyennant le paiement des frais administratifs de changement d'épreuve de 18,00\$), sous réserve de la disponibilité et de l'acceptation de l'organisateur.

1.5 Résultats

Les résultats des épreuves sont disponibles sur le site de Sportstats, notre partenaire responsable du chronométrage de nos épreuves. Si un participant conteste son temps ou si son temps n'est pas disponible, le participant est invité à communiquer directement avec notre partenaire Sportstats.

Il est interdit de participer à l'évènement avec le dossard d'une autre personne. Le participant doit participer à l'évènement en utilisant le dossard lui ayant été personnellement attribué au moment de l'inscription. Aucun transfert de dossard non autorisé par l'organisateur n'est permis. Si un participant a choisi de courir avec le dossard d'une autre personne et qu'il a été disqualifié pour cette raison, son temps ne sera pas valide et ne sera pas disponible sur le site de Sportstats. Le transfert de participant doit être fait selon les modalités énoncées au point 1.4.3..

1.6 Fauteuil roulant et handicap visuel

Il est possible pour les personnes à mobilité réduite (co-coureur) de participer aux épreuves qui s'y prêtent en étant accompagné d'un coureur. Celui-ci doit en tout temps garder ses mains sur les poignées du fauteuil roulant. Pour des fins de sécurité, nous ne pouvons donner accès aux



JE —
COURS
QC



personnes à mobilité réduite voulant participer en solo. Il est donc à noter que pour des raisons de sécurité, elles doivent être poussées par une autre personne qui aura en tout temps les mains sur les poignées du fauteuil roulant.

Il est également possible pour les personnes non voyantes (coureur) d'être accompagné d'un co-coureur.

Si les deux participants (coureur et co-coureur) veulent un dossard et un t-shirt, alors chacun doit payer son inscription. Le coureur doit payer le plein tarif en vigueur au moment de l'inscription, tandis que le co-coureur a droit à un rabais de 50% sur le tarif en vigueur au moment de l'inscription (sujet à modification en tout temps par l'organisateur).

1.8 Points de contrôle (Cut-off)

Nos événements peuvent être faits sans problème à la marche ou à la course. Des temps maximaux sont en vigueur pour chaque épreuve de chaque événement. Ces temps peuvent varier d'une année à l'autre (se référer au www.jecoursqc.com) pour connaître ces temps.

En plus des temps maximaux, des points de contrôle (cut-off) sont en place. Les coureurs et marcheurs qui ne parviennent pas à franchir ces points de contrôle avant l'heure limite seront disqualifiés de la course. Se référer au www.jecoursqc.com pour connaître ces points de contrôle.